

Réception par le préfet : 31/03/2026
Publication : 31/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



(Signature)

Le 26 mars 2026, à Violay,
Secrétaire de séance : Madame Catherine BORIER

Ont signé au registre des délibérations : BORIER C. - TRIBOLET D. - LAFAY E. - MUZZELLE R. - MARTIN M. - BOUIOT M. - SALIN-VALERY L. - VOLLE A. - GESLIN-CHAMBON T. - ROFFE M. - VIAL F. - VERNAY C. - MESSAOUDI-PERRET M. - BERTRAND A.

Excusés :

0,00 €

0,00 €
-25 459,65 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

- 2° Constate les identités de valeur avec les écritures du comptables relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de financier unique (CFU) 2024 dressé n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

-16 805,71 €
-16 805,71 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	50 386,76 €	
Part affectée à investiss	66 712,91 €	91 640,02 €
Totaux	117 099,67 €	91 640,02 €
Résultat de clôture	-25 459,65 €	

INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	50 216,04 €	
	40 207,62 €	99 077,60 €
	90 423,66 €	99 077,60 €
		8 653,94 €
	-16 805,71 €	

ENSEMBLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	207 523,33 €	190 717,62 €
	207 523,33 €	190 717,62 €
	-16 805,71 €	

Lors du vote du compte financier unique	
Nombre de membres en exercice : 15	Votes: Absention : 0
Nombre de membres présents : 15	
Nombre de suffrages exprimés : 15	
	Pour : 15 Contre : 0

COMMUNE DE VIOLAY
Budget Assises-Délibération
20-mars-26
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
2025
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 16 mars 2026
Séance du 20 mars 2026 à 17 h 45



Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte financier et de l'affectation des résultats),
Monsieur Didier TRIBOLET, 2ème adjoint au maire.

(Signature)